

LE TAG

MOT DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Bonjour à tous,

L'année 2019 se termine et elle nous a apporté son lot de défis que nous avons su surmonter avec du travail d'équipe, des idées innovatrices et le développement de nouvelles méthodes de travail et de communication.

Beaucoup d'heures supplémentaires, l'arrivée de travailleurs étrangers, et même l'aide de certains sous-traitants, ne sont que quelques-unes des actions qui nous ont aidés à remplir nos contrats et à revenir à un rythme plus normal pour la période de l'année. Merci à vous tous pour votre collaboration. Plusieurs nouveaux projets débiteront bientôt et nous travaillons fort afin de maintenir un équilibre entre notre volume d'affaires et la capacité de production de nos 3 usines.

J'aimerais également souligner le départ à la retraite d'un gestionnaire important de l'entreprise qui a eu un apport significatif dans le succès d'ABF, soit M. Claude Collin, vice-président finances. Bonne retraite Claude !!

Ceci est le dernier TAG de l'année et je profite de cette occasion pour vous souhaiter un heureux temps des Fêtes avec ceux que vous aimez. Reposez-vous bien, vous l'avez mérité!

Joyeux Noël et bonne année 2020 !



François Vallières, B.A., vice-président exécutif



249, boul. Bonaventure
Victoriaville, Qué.
G6T 1V5
Tél. : 819 758-7501
Fax : 819 758-2544
www.abf-inc.com

Adresse e-mail :
imorency@abf-inc.com



DANS CE NUMÉRO :

PARTY DE NOËL ROD D'OR	2
DIVERS	3
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	4

La direction vous souhaite un
Joyeux temps des Fêtes!

Bonnes nouvelles!

Voici quelques nouveaux projets récemment
obtenus par ABF:

- * ZIBI Block 10 — Gatineau 750 tonnes
- * Ottawa Community Housing 450 tonnes
- * SQI Enfant-Jésus Phase 2 450 tonnes
- * Rés. des Bâisseurs - Riv. du Loup 700 tonnes

Bienvenue
à tous les nouveaux
employés dans l'équipe d'ABF.

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020
(Congé des Fêtes)



Party Noël 2019



Le 6 décembre dernier avait lieu le party de Noël ABF au Club de golf de Victoriaville. La soirée fut un succès !

Remise de la Rod D'Or 2019 !

Valeur choisie : Trouver des solutions

Bureau : Jason Nicholson

Usine : Ronal Montoya

Chantier Ottawa : Louis-Marie Richer

Chantier Montréal : Dave Marcotte

Chantier Québec : à venir

Félicitations !



DIVERS

En cette période des Fêtes, voici quelques trucs pour conserver les restes de vin :

Sur une période de 3 jours :

Vin rouge : enlever l'air avec une pompe genre Vacu Vin est idéal.

Vin blanc : la bouteille rebouchée et laissée au réfrigérateur donne de très bons résultats.

Sur une période de 7 jours :

la méthode gagnante pour le rouge et le blanc a de quoi étonner : la congélation ! En plaçant la bouteille à moitié pleine, debout dans le congélateur, les résultats sont surprenants, le vin semble même meilleur que l'original ! Il suffit de le laisser doucement décongeler, à température ambiante.

Concernant la conservation des restes de liquoreux et de bulles: les vins liquoreux se conservent plus longtemps que les autres, car le sucre qu'ils contiennent les protège naturellement de l'oxydation; quant au champagne et autres vins effervescents, ils se garderont bien avec un bouchon à champagne conçu à cet effet, surtout si la bouteille est encore à moitié pleine.



Santé !

(Réf. Michael Soly, sommelier)



Halloween 2019

Félicitations aux gagnants !



2-Nancy Houle



1-Gilbert



3-Mathieu H.-Beaudet

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PRENEZ GARDE : LES MACHINES BLESSENT,

MUTILENT ET TUENT...

Les machines avec lesquelles nous travaillons infligent chaque année un nombre important de blessures de toutes sortes, et causent parfois même des décès. Heureusement, ça n'est pas arrivé chez ABF.

Dans la plupart des cas, c'est l'accès aux parties mobiles de la machine qui est en cause. Il faut aussi savoir que :

- ⇒ Aucun groupe d'âge n'est plus à risque qu'un autre.
- ⇒ Les doigts sont les plus souvent touchés (une fois sur trois), suivis du dos, des mains, des jambes et des bras.
- ⇒ Les accidents surviennent autant lors des opérations courantes que lors de travaux d'entretien ou de réparation.

Plusieurs mesures peuvent et doivent être mises en place pour réduire les risques. Les principaux sont :

- ⇒ Les gardes protecteurs
- ⇒ Les dispositifs d'interruption automatiques
- ⇒ Les dispositifs de commande unique de type bimanuel ou à action continue
- ⇒ Les dispositifs et procédures de sécurisation des équipements (neutralisation, cadenassage, etc.)



LE PLUS IMPORTANT MOYEN DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS

RESTE ENCORE LA PRUDENCE !!!

Indispensables, mais pas toujours appréciés à leur juste valeur, les dispositifs de protection des machines permettent de réduire considérablement les risques associés au travail. Cependant, ils ne peuvent jouer leur rôle que si on met en place toutes les mesures nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement.

Pour la plupart des gens, le cadenas est un moyen de protéger la propriété (casier, remise, vélo, etc.). Pour les travailleurs qui côtoient des machines, outils et équipements industriels, c'est bien plus!

Cadenasser, c'est plus que la simple action de poser un cadenas. C'est un geste de la plus haute importance, pour sa sécurité et celle des autres. Et c'est une action qui n'est pas isolée mais plutôt une des étapes d'un processus rigoureux qui permet d'exécuter, en toute sécurité, les travaux de réparation ou d'entretien nécessaires sur les équipements de production.

L'action de cadenasser une machine est pratiquement toujours assortie d'un autre geste : celui d'apposer une étiquette, laquelle précise la raison du cadenassage, l'heure et la date de l'événement ainsi que le nom de la personne autorisée, qui a procédé à l'arrêt de la machine et qui, seule, pourra la remettre en marche.

Non seulement s'agit-il d'une bonne pratique en santé-sécurité, mais c'est la loi! Le processus de cadenassage et étiquetage permet d'éviter d'entrer en contact avec un danger pendant les travaux, il assure qu'il deviendra impossible d'activer l'énergie résiduelle accumulée dans un système et, bien sûr, fera en sorte qu'on ne pourra mettre accidentellement en marche une machine pendant que des personnes y effectuent des travaux.



ASSURONS LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS